

Premières esquisses du projet CPM

AMÉNAGEMENT Au moins deux ans de procédures avant les travaux



La structure métallique du bâtiment sera mise en valeur dans l'aménagement du bâtiment, destiné à abriter des activités culturelles (notamment des salles de cinéma) et créatrices d'emplois.

(Repro DR)

ARTHUR PAECHT l'affirme : « On ne peut pas aller plus vite. »

Quatre ans après le lancement du concours de définition, huit mois après la signature d'un protocole d'intention entre la ville et l'aménageur Foncière Altaréa en vue de la cession du hangar CPM⁽¹⁾, le conseil municipal a lancé avant-hier une procédure de révision simplifiée du Plan local d'urbanisme. Cette révision, indispen-

sable à la concrétisation de ce « projet d'intérêt général », devrait être approuvée d'ici juin ou juillet 2008.

Mais il faudra encore « au minimum deux ans » de procédures, selon le maire, avant de voir débiter les premiers travaux dans le vaste bâtiment délabré, dernier vestige des chantiers navals.

Un pôle culturel

Les premières esquisses

du projet, réalisées par l'architecte Jean-Paul Viguière, ont été dévoilées aux élus. En réponse aux inquiétudes de Raphaëlle Leguen (Gauche unie), Arthur Paecht a confirmé qu'il n'y aura « ni grande surface alimentaire ou vestimentaire, ni logements, ni activité industrielle » à CPM, mais « un pôle très fort sur le plan culturel, à forte potentialité de création d'emplois ».

L'élue d'opposition a aussi

estimé que, visuellement, l'esquisse « n'avait plus grand-chose à voir avec le bâtiment actuel ». « L'élément essentiel est la structure métallique », a répondu le maire. Il fallait la rendre visible de l'extérieur, car la prouesse de l'époque, c'est ça, pas les briques. »

Pour Francisque Luminet (PC), l'inquiétude réside dans la cession du bâtiment. Mais Arthur Paecht considère qu'il n'avait pas

d'autre solution : « Si la ville était riche, elle aurait donné un bail à construction. Mais elle ne l'est pas. »

Et l'investissement prévisionnel se chiffre, pour l'heure, à plus de 60 millions d'euros.

A.T.

1.- Les deux parties s'étaient engagées à signer la promesse de vente avant le 30 novembre, mais « on a prolongé ce délai », a indiqué le maire.

BRÈVES
DE
CONSEIL

TPM travaille sur les statuts de la structure qui prendra en charge la gestion du futur pôle théâtral.

Lors du conseil, les élus étaient donc invités à voter l'adhésion à l'association de préfiguration, ce qui fut fait malgré sept votes contre et cinq abstentions. Il s'agit, a expliqué le maire, « de se préoccuper de ce que nous ferons de cet équipement qu'il faudra faire fonctionner dès qu'il sera achevé ».

Nathalie Bicaïs (opp UDF-Modem) en a profité pour rappeler à quel point ce projet la laisse « sceptique », notamment vis-à-vis « des risques financiers pour la collectivité », alors « que la ville manque cruellement d'autres équipements culturels de base comme une médiathèque ». Le maire lui a répliqué très sèchement, listant longuement les équipements culturels de la ville et lui réclamant « un minimum d'honnêteté intellectuelle ». Quand à Jo Minniti, pour qui Circoscène n'est plus la danseuse du maire, mais carrément un corps de ballet, il a quitté la séance après une prise de bec avec le premier magistrat. Ambiance glaciale.

C.M.